

- PROCES VERBAL -

**EPREUVE THEORIQUE DU CERTIFICAT DE CAPACITE
POUR EFFECTUER DES PRELEVEMENTS SANGUINS
EN VUE D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE**

**Arrêté Ministériel fixant les conditions de délivrance du certificat de capacité
pour effectuer les prélèvements sanguins en vue d'analyses de biologie
médicale en date du 12 juillet 2006 consolidé au 27 août 2012.**

L'examen théorique pour effectuer des prélèvements sanguins en vue
d'analyses de biologie médicale, a eu lieu le mardi 4 février 2020
de 13h30 à 14h30, à :

**IUT de Laval
52 rue des Docteurs Calmette et Guérin
53000 LAVAL**

27 candidats sur 27 inscrits se sont présentés.

L'épreuve a donné les résultats suivants :

NOM	Prénom	ADMIS / NON ADMIS
AUCLAIR	Julie	ADMIS
BILLON	Claire	ADMIS
BONAREK	Marie	NON ADMIS
BOULAY	Cécile	NON ADMIS
CASSAN	Christelle	ADMIS
CHURIN	Vivien	NON ADMIS
COAT	Pierre	NON ADMIS
DUSZNYJ	Justine	ADMIS
GOUBIN	Lucie	ADMIS
HARICHANE	Lydia	NON ADMIS
HAROUET	Emmy	ADMIS
LAFFICHER	Romane	NON ADMIS
LAMY	Nicolas	NON ADMIS
LE GUERN	Arthur	ADMIS
LEROY	Violaine	ADMIS
LUCAS	Eloise	ADMIS
MALCAVAT	Pauline	NON ADMIS
MARIE	Léa	NON ADMIS
MARQUET	Emma	NON ADMIS
MASSEROT	Danaé	NON ADMIS
MAZE	Lucie	ADMIS
NATIVELLE	Clara	NON ADMIS
NOURY	Quentin	ADMIS
PROVOST	Léna	NON ADMIS
ROJO	Mélyne	NON ADMIS
TETILLON	Mathurin	NON ADMIS
WTULICH	Céline	ADMIS

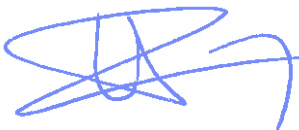
12 candidats sont déclarés reçus, ayant totalisé une note égale ou supérieure à 12/20.

Aucun candidat n'a été notifié pour fraude à l'examen.

Fait à REZE, le 14 février 2020

**La Directrice de
l'IRFSS Pays de
Loire**

Laurence PIRON



**Membre du Jury
Membre surveillant**

Marjorie GUILLOU



Membre du Jury

Séverine RAGOT



Membre surveillant

Natacha PICHERIE



